

EVALUATION DES ACTIONS COLLECTIVES

Le cabinet Euréval a réalisé pour le compte de l'ex Direction Générale des Entreprises du ministère de l'Économie, une évaluation du dispositif des actions collectives en 2007-2008

1) Les actions collectives

Les actions collectives sont l'un des outils mis en œuvre par le ministère de l'économie et de l'industrie et le réseau des DRIRE-DIRECCTE pour favoriser le développement des entreprises par des programmes de soutien destinés à répondre en principe à des besoins de groupes d'entreprises et plus particulièrement de PME.

Les thèmes couverts par ces actions sont très diversifiés : diffusion des techniques, gestion de l'innovation, accompagnement des mutations économiques, développement durable, anticipation des compétences professionnelles, diffusion des TIC, qualité, sous-traitance etc.

Elles ont une durée moyenne comprise entre 3 et 4 ans et une alternance de phases collectives (formation, échange de pratiques) et de phases plus individualisées (accompagnement de projets en entreprise).

En 2006, le budget des actions collectives était de 55 millions d'euros pour financer autour de 700 projets au niveau régional et de 6 millions d'euros pour des actions de niveau national.

En 2009, le budget des actions collectives de niveau régional est de 50 millions d'Euros pour environ 500 projets.

2) Pourquoi cette évaluation?

- Pour mieux comprendre l'évolution du dispositif : les actions collectives recouvrent des réalités très diversifiées. Le pilotage des activités implique une bonne connaissance du contenu des actions mises en œuvre, ceci d'autant que les actions collectives sont devenues un instrument privilégié d'intervention auprès des entreprises, les possibilités d'actions individuelles étant strictement limitées par la réglementation européenne.
- L'évaluation des politiques et notamment des différentes aides aux entreprises est d'autant plus nécessaire que la démarche RGPP se généralise. Elle vise la rationalisation de l'action publique qui a notamment pour conséquence la suppression d'aides dont l'efficacité n'a pas été démontrée.

3) Difficultés et limites de l'exercice d'évaluation

- l'hétérogénéité du dispositif constitue un premier obstacle à une évaluation globale du dispositif
- la taille modeste du dispositif est aussi une limite à l'identification de l'impact de cette mesure
Un rapport de l'inspection des finances estime à près de 65 milliards d'euros l'ensemble des aides publiques aux entreprises et au moins à 6000 le nombre cumulé des dispositifs d'aides
- l'horizon de l'analyse : quand doit on mesurer l'impact et à quelles entreprises ou groupes d'entreprises comparer : les risques de biais ne doivent pas être négligés. La crise actuelle complexifie en outre significativement l'exercice.

4) L'intervention d'Euréval

La demande du ministère comportait deux aspects distincts :

1. une évaluation de la procédure des actions collectives et une proposition de méthodologie permettant d'améliorer cette efficacité aux différents niveaux de leur mise en œuvre.
2. une évaluation macro-économique des effets des actions engagées et une proposition de méthodologie d'évaluation de l'efficacité économique du dispositif.

L'étude d'EUREVAL a surtout été de nature méthodologique.

Elle nous a permis, à partir de données concernant 285 actions bien renseignées (sur 701),

- de réaliser une typologie des actions collectives en fonction du caractère plus ou moins collectif de l'action
- de définir les critères de succès d'une action collective du point de vue de sa mise en œuvre.
- d'identifier les critères à partir desquels l'efficacité économique des actions collectives peut être approchée

Elle a formulé un certain nombre de recommandations pour améliorer l'efficacité économique en proposant des indicateurs remettant en partie en question nos approches antérieures.

5) Les suites de l'étude

Un petit groupe de travail de la nouvelle Mission de l'Action Régionale de la DGCIS du ministère de l'économie est en cours d'élaboration d'un petit guide méthodologique à l'usage des DRIRE- DIRECCTE concernant la mise en œuvre des actions collectives.

Janine Bedoucha
Chargée de mission, Mission de l'action régionale
DGCIS
Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi